



REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Le plus beau pull moche de Noël »

Samedi 16 décembre 2023.

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Fagot, Président de l'Association, organise un jeu en partenariat avec le groupe Nord Littoral, Carrefour Market Cœur de Vie, Mon Shopping c'est Calais ? LA Ville de Calais et la CCI Littoral Hauts de France & les commerçants de Calais Cœur de Vie un concours de pull de Noël.

Article 2

Pour participer, il faut :

- S'inscrire en remplissant complètement le fichier d'inscription entre le 13 novembre et le 13 décembre 2023 sur le site internet du Nord Littoral ou de Calais Cœur de Vie.
- Se présenter au jury le samedi 16 décembre à 15 h 00 à Calais Cœur de Vie avec un pull de Noël
- Accepter que votre photo soit publiée dans la presse et sur les supports de Calais Cœur de Vie et des partenaires de l'évènement.
- Avoir au minimum 4 ans pour la catégorie enfant,
- Avoir une autorisation parentale pour les mineurs.
-

Article 3

Deux catégories : de 4 à 16 ans et les + de 16 ans

Trois personnes sont récompensées par catégorie

Pour les + de 16 ans

1^{er} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 60.00 € et le cadeau bonus.

2^{ème} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 40.00 € et le cadeau bonus

3^{-ème} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 20.00 € et le cadeau bonus.

Pour les - de 16 ans

1^{er} prix : un jeu ou jouet d'une valeur de 40.00 € et le cadeau bonus

2^{ème} prix : un jeu ou un jouet d'une valeur de 20.00 € et le cadeau bonus

3^{-ème} prix : un jeu ou un jouet d'une valeur de 20.00 € et le cadeau bonus

Le jury sera composé de 3 personnes (des partenaires).

La remise des prix aura lieu le 16 décembre après la délibération du jury à Calais Cœur de Vie.

Article 4

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date de remise du prix si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsable.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours des structures organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée aux organisateurs : Association des commerçants de Calais Cœur de Vie, 3, rue Neuve – 62100 CALAIS et au Nord Littoral, 91 bvd Jacquard – 62100 Calais

Article 7

Chaque participant au jeu autorise l'Association des Commerçants de Calais Cœur de Vie, 3 rue Neuve 62100 Calais, Carrefour Market Cœur de Vie, Mon Shopping c'est Calais et le Nord Littoral, la Ville de Calais, la CCI Littoral Hauts de France à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2023 au centre commercial Calais Cœur de Vie et sur les lieux du jeu, dans la presse, et sur les réseaux sociaux des organisateurs. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

